



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest
Unité instruction servitudes aéronautiques

DREAL Normandie – UBDEO/ERC
Madame HENRION Nathalie

Nos réf. : N° 2025/57391 /T233689

Vos réf. : Votre demande du 15/09 complétée le 20/10/2025

Affaire suivie par : Thierry BAILLOUX

snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 02 28 09 27 10

Objet : PAC modificatif AIOT 0100283149 - Parc éolien des Houdonnières - Moulins-sur-Orne (61)

Par demande citée en référence, vous nous adressez pour avis, un porter à connaissance déposé par la société Parc éolien des Houdonnières, pour la mise en place de 3 éoliennes de 200 mètres, soit une altitude sommitale maximale de 387 mètres NGF (E1), sur des terrains situés sur la commune de Moulins-sur-Orne.

Au vu des éléments inclus à ce dossier, ce projet se situe en dehors des zones intéressées par des servitudes aéronautiques et radioélectriques associées à des installations de l'aviation civile relevant de mon domaine de compétences.

Toutefois, ce projet impacte les procédures aux instruments de l'aérodrome de Caen-Carpiquet (MOCA à 2100ft) : un préavis de **6 mois** devra impérativement être respecté avant le montage effectif des éoliennes, afin de mettre à jour la documentation aéronautique (dossier technique des procédures). Pour ce faire, le demandeur devra prévenir le SNIA-O pôle de Nantes (voir adresse ci-dessous ou par courriel : snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr) de cette date de montage dans le respect de ce délai, à l'aide du formulaire de déclaration de montage joint à ce courrier. En cas de non-respect de ce délai, la sécurité aérienne ne serait pas garantie et le chantier devrait alors être repoussé.

En application de l'arrêté du 22 juin 2020 modifiant l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, le projet est implanté dans le respect des distances minimales d'éloignement des radars et des aides à la navigation.

En application de l'arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation, le demandeur devra prévoir un balisage diurne et nocturne pour chacune des éoliennes (Il sera responsable de son bon fonctionnement et de son entretien) : il conviendra de prévoir celui-ci conformément aux prescriptions de l'arrêté du 23 avril 2018 modifié par l'arrêté du 6 juin 2024 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

.../...

Copie à : MINARM

PJ : Formulaire déclaration de montage

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que se soustraire à l'une de ces obligations entraînera sa responsabilité pénale au moindre manquement.

Sous réserve du strict respect de ces conditions et du préavis précité, **je donne mon autorisation** à la réalisation de ce projet modifié de 3 éoliennes, elle vaut accord du ministre chargé de l'aviation civile au titre des articles R6352-1 et R6352-2 du code des transports.

Je vous précise enfin que, pour son bon avancement, ce dossier doit également recevoir l'aval de l'autorité militaire compétente.

Par ailleurs, je serais reconnaissant au service de la DREAL de bien vouloir me transmettre directement la copie de l'arrêté d'autorisation ou de refus de cette autorisation environnementale lorsqu'il sera signé par le préfet.

Coordonnées des éoliennes étudiées :

| Intitulé | Latitude N/S | Latitude WGS 84 ° ' " | | | Longitude E/O | Longitude WGS 84 ° ' " | | | Altitude au sol (m NGF) | Hauteur hors tout (m) | Altitude au sommet(m NGF) | Commune |
|----------|--------------|-----------------------|-----|--------|---------------|------------------------|-----|--------|-------------------------|-----------------------|---------------------------|---------------------|
| | | deg | min | sec | | deg | min | sec | | | | |
| E1 | Nord | 48 | 45 | 10.530 | Ouest | 0 | 6 | 12.660 | 187 | 200 | 387.00 | MOULINS SUR ORNE 61 |
| E2 | Nord | 48 | 45 | 3.830 | Ouest | 0 | 5 | 44.770 | 176 | 200 | 376.00 | MOULINS SUR ORNE 61 |
| E3 | Nord | 48 | 45 | 2.150 | Ouest | 0 | 5 | 13.460 | 173 | 200 | 373.00 | MOULINS SUR ORNE 61 |